N°27 - Juin 2013

Les **nouvelles**

de la Communauté de Communes des Sablons

Hôtel

SCoT

Travaux

Assainissement

Tri des ordures ménagères

Opération façades

Les communes de la Communauté de Communes des Sablons :
Amblainville, Andeville, Anserville, Beaumont-les-Nonains, Bornel, Chavençon, Corbeil-Cerf, Esches, Fosseuse, Fresneaux-Montchevreuil, Hénonville, Ivry-le-Temple, La Neuville-Garnier, Le Déluge, Lormaison, Méru, Montherlant, Monts, Neuville-Bosc, Pouilly, Ressons-l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouvillers, Valdampierre, Villeneuve-les-Sablons, Villotran.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Pourquoi créer un hôtel à Méru ?

La Communauté de Communes des Sablons compte près de 35 000 habitants et accueille de nombreuses entreprises nationales et internationales, comme Faurécia, Thalès, E.J., Zodiac Aerazur ou plus récemment Célio.
Le territoire dispose également d'un véritable potentiel touristique et culturel, représenté notamment par l'ensemble des sites classés et inscrits, comme le Château d'Hénonville, ou le Musée de la Nacre et de la Tabletterie, qui comptabilise plus de 22 000 entrées en 2012.

Malgré le dynamisme économique et culturel de notre territoire, il n'existe aucun hôtel sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Sablons, obligeant les touristes, les hommes d'affaire, les familles, à se rendre sur Beauvais ou l'agglomération de Cergy Pontoise pour trouver une chambre et y séjourner.
En tant que chef lieu de canton, la commune de Méru, qui compte plus de 13 000 habitants, apparait être la ville désignée pour accueillir un hôtel. C'est d'ailleurs la seule ville de cette taille en Picardie, qui n'en possède pas.

Un site culturel prêt à accueillir le projet d'hôtel

Pour faciliter l'implantation d'un hôtel à Méru, la Communauté de Communes des Sablons souhaite poursuivre la réhabilitation de l'ancienne friche industrielle située au cœur de la rue Roger Salengro.
D'importants travaux ont déjà été entrepris par la Communauté de Communes des Sablons pour y implanter le Musée de la Nacre et de la Tabletterie, Musée national inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.
Cette opération a permis d'embellir la ville de Méru en requalifiant un site en piteux état et laissé à l'abandon.
La Communauté de Communes envisage désormais de rénover le troisième bâtiment en mettant en valeur la richesse architecturale du site. Situé à côté du Musée de la Nacre et de la Tabletterie, l'hôtel/restaurant permettra de développer l'offre touristique sur notre territoire et de créer un véritable ensemble de restauration patrimoniale dans le centre-ville de Méru.

Souvenez-vous du site il y a cinq ans !!!

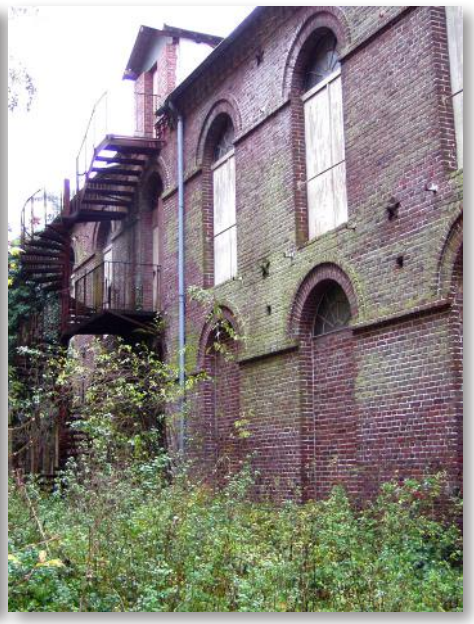

Que dois-je jeter dans le bac jaune ?

Vous continuez toujours à jeter dans votre bac jaune...

Bouteilles, flacons et bidons en plastique

Aérosols, boîtes de conserves, canettes, barquettes aluminium

La modernisation du centre de tri où sont traités les déchets recyclables permet également de mélanger dans le bac jaune les plastiques, papiers-cartons, journaux et magazines, canettes métalliques.
Si vous n'avez pas assez de place dans le bac jaune, vous pouvez mettre le surplus dans le bac bleu.
Attention à ne pas imbriquer vos déchets, ils ne seront pas valorisés.

... et depuis septembre 2012

Journaux, magazines...

Cartons, cartonettes...

Paquets de café, chips, croquettes, compotes...

Barquettes de beurre, pots de crème fraîche, yaourts, filet...

Sacs plastiques, emballages de surgelés...

Barquettes de jambon, boîtes d'œufs, berlingots...

STOP AUX IDÉES REÇUES

- Il n'est pas nécessaire d'enlever les bouchons des bouteilles plastiques.
- Il n'est pas nécessaire d'enlever les fenêtres des enveloppes.
- Il n'est pas nécessaire de rincer les conserves avant de les jeter. Il suffit de bien les vider.

En 2012, 2661 tonnes de ces déchets ont été collectées sur le territoire. Cela représente 22 % du tonnage total de déchets produits.

Les encombrants

03.44.46.38.26

Le nouveau numéro de téléphone pour vos encombrants

L'opérateur vous donnera un rendez-vous pour au plus tard 15 jours après votre appel.

Les encombrants non collectés (pneus, gravats, batteries, huiles de vidange, pots de peinture, plaques de plâtre, carrelage, faïence, émail) seront à déposer à la déchetterie des Sablons (pour connaître les horaires et les modalités d'accès, voir page suivante).
Pour l'amiante, appeler la déchetterie au 03 44 08 53 53 pour connaître les modalités de dépôt.

Déchets verts

La collecte des déchets verts a repris depuis le 26 mars dernier. Elle s'effectue une fois par semaine jusqu'à la première semaine de décembre.
Les déchets verts doivent être présentés en contenant ouvert (pas de big bag) ou en fagots ficelés de moins d'un mètre de long.

Animations au centre commercial Auchan

Durant le mois de mars, **6 journées d'animations ont eu lieu au centre commercial Auchan**.
Durant cette période, **1151 personnes** ont été sensibilisées aux nouvelles consignes de tri. Devant ce succès, une nouvelle animation est d'ores et déjà programmée !

Que dois-je jeter dans le bac vert ?

La collecte du verre s'effectue tous les 15 jours. Pour connaître votre jour de collecte, consultez le calendrier distribué ou connectez-vous sur : **www.cc-sablons.fr**

En bref...

L'intégralité des calendriers de collecte est disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-sablons.fr

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
Lors du conseil communautaire du 14 mars dernier, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de maintenir le taux à 13.65%.
Le taux reste inchangé depuis 3 ans et se situe en dessous du taux 2010.

Du nouveau pour la déchetterie des Sablons

Accès à la déchetterie par carte à puce

Depuis le 2 avril dernier, l'accès à la déchetterie se fait sur présentation d'une carte magnétique. 3 modèles de cartes sont disponibles : particuliers, collectivités et professionnels.

Ce nouveau système de gestion informatisé permet d'assurer plus aisément le contrôle des usagers (particuliers et professionnels) et le suivi de la déchetterie (fréquentation, flux des déchets…).
De plus, les usagers peuvent, sur présentation de cette carte, se rendre dans l'ensemble des déchetterie du réseau Verdi (carte des installations : www.smvo.fr).

Pour obtenir votre carte

A l'entrée de la déchetterie, vous devrez présenter votre carte. Chaque foyer peut obtenir gratuitement et sur demande une carte à puce. Pour cela il vous suffira de remplir le formulaire disponible à la Communauté de Communes des Sablons ainsi qu'à la Déchetterie des Sablons. Le formulaire est aussi téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Commune des Sablons : www.cc-sablons.fr
Vous devrez y joindre une copie de votre taxe d'habitation 2012 ou, pour les nouveaux arrivants, un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, téléphone, etc.) et l'envoyer à :

- Communauté de Communes des Sablons
2, rue de Méru - 60175 Villeneuve-les-Sablons

ou le déposer :

- Déchetterie de Bornel
Zac d'Outreville - 600540 Bornel

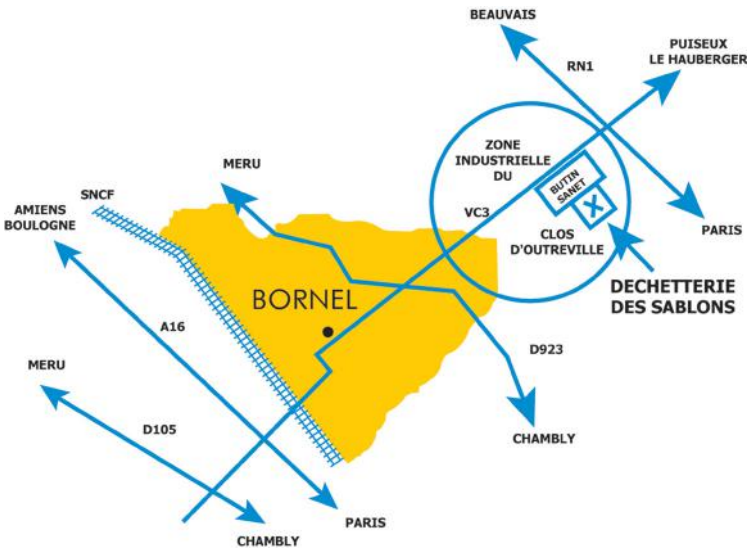

Attention, depuis le 2 avril dernier, les horaires de la déchetterie des Sablons ont évolué

■ **Particuliers :**
- du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le dimanche de 9h à 12h

■ **Professionnels :**
- du mardi au jeudi de 9h à 12h

Tél. : 03.44.08.53.53

TRI

Opération foyers témoins

Depuis le 7 mars dernier, 14 familles des Sablons participent à l'opération foyers témoins. Cette expérience, qui dure trois mois, consiste dans un premier temps à ne pas changer ses habitudes et à mesurer la quantité de déchets produite. Au cours des deux mois suivants, les foyers choisissent trois gestes parmi dix (utilisation d'un stop pub, utilisation de piles rechargeables, compostage, éviter le gaspillage alimentaire,..) et continuent de noter le poids des déchets jetés. L'analyse des résultats sera restituée en juillet prochain. Parallèlement, les familles ont eu l'occasion de suivre une formation compostage, une animation sur le cycle de l'eau et ont visité le centre de traitement principal de Villers-Saint -Paul. Prochainement, elles visiteront la station d'épuration de Méru.

TRANSPORTS

La communauté de communes se dote d'un nouveau véhicule

Depuis le 1er mai, un nouveau bus Iveco acheté par la Communauté de Communes des Sablons avec le soutien du SMTCO circule sur le service urbain de Sablons Bus. Cette arrivée est la première du renouvellement du parc.

Suivront deux nouveaux bus achetés par Cabaro ainsi que des mini bus. **Au 1er septembre, l'intégralité de la flotte sera composée de véhicules neufs.**
Fait remarquable, les bus de marque Iveco sont tous fabriqués en France.

OISE Mobilité
N°Azur 0 810 60 00 60
www.oise-mobilité.fr
Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise

ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif de Ressons-l'Abbaye et Le Déluge : c'est fait

Le SMAS (Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons) a mis en service les réseaux d'eaux usées des communes de Ressons-l'Abbaye et Le Déluge à la fin de l'année 2012, après la réalisation et la validation des essais de réception sur tous les ouvrages. Les eaux usées sont transportées et traitées à la station d'épuration de Villeneuve-les-Sablons. Le coût total de l'opération est de 2 126 000 € H.T.

Au mois de février 2013, les propriétaires de biens immobiliers de ces deux bourgs ont été invités à effectuer leurs travaux de raccordement des évacuations d'eaux usées au(x) branchement(s) installé(s). Le CAL PACT est mandaté pour fournir un conseil personnalisé. Les propriétaires bénéficient d'une aide financière maximale de 2 000 € T.T.C. (versé par le SMAS en partenariat avec l'Agence de l'Eau) après réalisation du contrôle de conformité des travaux par le CAL PACT.

Les propriétaires ont un délai de deux ans (jusqu'à février 2015) pour abandonner leur système d'assainissement autonome et se raccorder au nouveau réseau public d'eaux usées. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de raccorder les eaux pluviales à ce réseau.

Assainissement collectif au Sud-ouest du territoire : le projet avance

En 2013, afin de préparer la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées pour les communes de Neuville-Bosc, Monts, Hénonville et Ivry-le-Temple, les opérations suivantes sont programmées :

- Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées d'Ivry-le-Temple pour réparer les défauts et améliorer la collecte des eaux,
- Suppression des rejets d'eaux pluviales de gouttières dans le réseau d'eaux usées à Ivry-le-Temple,
- Diagnostic de l'assainissement d'Hénonville pour définir la meilleure solution technique de gestion des réseaux par temps de pluie,
- Etude environnementale réglementaire pour les nouvelles infrastructures,
- Mission de maîtrise d'œuvre et études géotechniques pour la conception de la future station de traitement.

En 2013 le SMAS améliore vos réseaux :

- Travaux de déconnexion d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées de Villeneuve-les-Sablons pour améliorer les performances de traitement de la station d'épuration : 202 979 € H.T. (études et travaux),
- Travaux de remplacement, renforcement et mise aux normes du poste de refoulement des eaux usées de Ribeauvillé à Saint-Crépin-Ibouvillers devenu vétuste et insuffisant : 40 442 € H.T.,
- Construction d'un poste de refoulement des eaux usées rue Aristide Briand à Méru : 36 172 € H.T.,
- Installation d'une télésurveillance au poste de refoulement des eaux usées de la rue Montgriffon à Amblainville pour être prévenu en cas de panne : 5 400 € H.T.,
- Climatisation du local électrique de la station de Méru pour éviter les surchauffes.

Le journal du SCoT n°4

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

La Communauté de communes des Sablons poursuit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui a pour objectif de définir les grandes orientations de l'évolution du territoire des Sablons pour les 20 prochaines années. Ce document d'urbanisme intercommunal intègre les objectifs du Grenelle de l'environnement afin de mettre en place un développement durable du territoire.

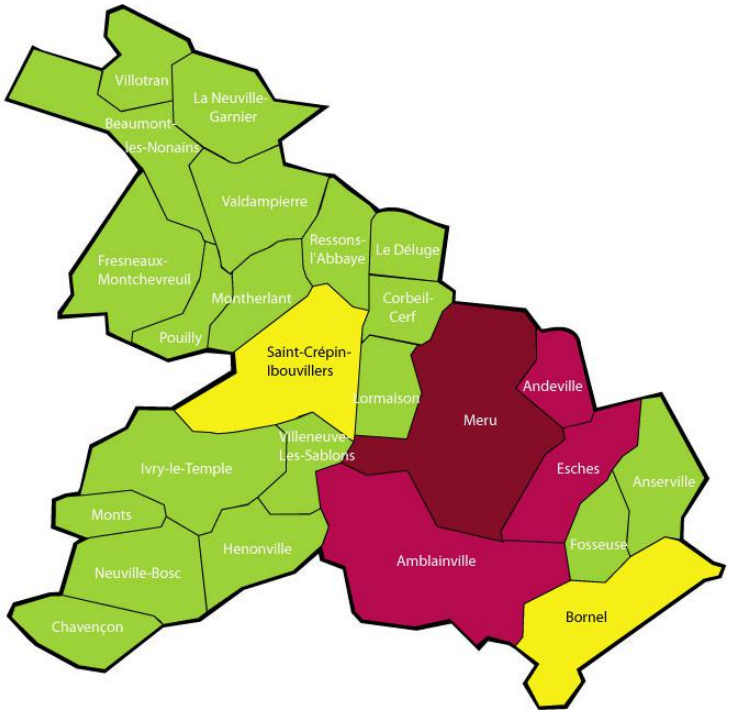

Pôle structurant
Pôle d'appui
Pôle intermédiaire
Commune rurale

Les principaux objectifs du SCoT

Assurer un développement cohérent du territoire

Le SCoT définit un développement adapté aux différents pôles du territoire et aux communes rurales. Il limite la consommation foncière des communes pour protéger les espaces agricoles et naturels. L'objectif est de prioriser l'aménagement sur les pôles et de préserver le caractère rural et agricole du territoire des Sablons.

Localiser et encourager le Développement économique

Le SCoT s'engage en faveur d'un développement cohérent de l'activité économique du territoire. Il localise les zones d'activités qui auront vocation à accueillir l'implantation des nouvelles entreprises industrielles et artisanales.

Village de Neuville-Bosc

Préserver l'environnement et l'agriculture

Le SCoT recense l'ensemble des Espaces Naturels remarquables qu'il convient de protéger et conforte la volonté de poursuivre la mise en place de l'assainissement collectif sur le territoire des Sablons.

Le journal du SCoT n°4

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

L'élaboration du Rapport de Présentation du SCoT

Elaboré en concertation avec chaque commune depuis le mois d'août 2012, le Rapport de Présentation constitue la dernière pièce du SCoT.
Il contient notamment le diagnostic du territoire et analyse ses caractéristiques environnementales.
Il présente les choix retenus pour accompagner le développement du territoire des Sablons et justifie les objectifs d'aménagement définis pour l'ensemble des 25 communes concernées par le SCoT.

Après avoir été discuté par l'ensemble des Maires, le projet de Rapport de présentation a été présenté aux Personnes Publiques Associées à l'élaboration du SCoT lors d'un comité de pilotage organisé dans les locaux de la mairie de Bornel le 12 avril 2013.

Suite à ce comité, le Rapport de Présentation est en cours de modification pour intégrer les observations des différents participants (Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement…).

Les prochaines étapes du SCoT

Le projet de SCoT doit être discuté et voté en conseil communautaire courant juin 2013 avant d'être transmis pour avis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées. Le SCoT fera ensuite l'objet d'une enquête publique pour recueillir les remarques de la population avant la fin de l'année 2013. Vous ne manquerez pas d'être informés des modalités d'organisation de cette enquête publique.
L'objectif est d'être en mesure d'approuver le SCoT pour le début de l'année 2014.

Concertation SCoT

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents élaborés dans le cadre du SCoT au siège de la Communauté de Communes des Sablons situé 2, rue de Méru, à Villeneuve les Sablons. Un registre de concertation est par ailleurs mis à votre disposition pour recueillir vos observations.
Il est également possible de suivre l'évolution de l'élaboration du SCoT en consultant le site internet de la Communauté de Communes des Sablons : www.cc-sablons.

Travaux achevés début 2013

• **Eglise de Lormaison** : Les travaux de restauration des extérieurs se sont achevés en début d'année par la remise en état des abords. Entièrement financés par la Communauté de Communes des Sablons, le coût des travaux a représenté 450 000 € H.T.

• **Eglise de Montherlant** : Travaux de restauration des maçonneries intérieures (chœur et nef), du plafond de la nef, la remise en état des menuiseries intérieures, réalisation d'une installation électrique et d'une mise en lumière intérieure. Coût des travaux : 111 500 € H.T. financés à 100 % par la Communauté de Communes des Sablons.

• **Voirie** : La C.C.S. a réalisé l'aménagement de la voirie communale n°2 à Chavençon pour un montant de 170 000 € HT financés à 100 % par la C.C.S. L'inauguration a eu lieu le 16 mai 2013.

Eglise de Lormaison

Travaux en cours ou sur le point de commencer

• **Eglise de Valdampierre** : La restauration générale a débutée en septembre 2012 et devrait s'achever pour la fin 2013.

• **Eglise de Fresneaux-Montchevreuil** : Les échafaudages sont en cours de montage pour la restauration des extérieurs (maçonneries et toitures).

• **Salle multisport à Fresneaux-Montchevreuil** : Les travaux de construction d'un dojo et d'une salle multisport de plus de 800 m² ont débuté le 15 avril dernier. Le coût d'un million d'euros est financé à hauteur de 31 % par la région et 69 % par la C.C.S.

• **Parc des sports à Saint-Crépin-Ibouvillers** : D'un montant de 3,6 millions d'euros H.T. financés à hauteur de 45 % par la Région Picardie, 35 % par la C.C.S. et 20 % par la commune, les travaux ont débuté au dernier trimestre par les terrassements du terrain d'entrainement et se poursuivront toute l'année 2013.

• **Deux gros chantiers en préparation à Méru** : La restauration des intérieurs de l'église de Méru et la réalisation de la salle polyvalente. Ces deux opérations sont financées à 100 % par la C.C.S. Les travaux débuteront ce printemps.

• **Extension d'une voirie de la zac des Vallées à Amblainville** pour un coût de 195 000 € H.T.

Projet salle Multisport à Fresneaux-Montchevreuil

Les études en cours

• Hôtel à Méru,
• Eglise de Villotran,
• Maison de village à Ressons l'Abbaye,
• Maison de village à Chavençon,
• Eglise de Saint-Crépin-Ibouvillers.

Egalement prévus cette année...

• L'aménagement et l'extension du parking de la gare SNCF à Bornel.
• La restauration de la toiture d'un pavillon dans le site du château d'Hénonville.
• Les études de maîtrise d'œuvre pour : la restauration du château d'Andeville, la restauration de l'église de Beaumont-Les-Nonains, la restauration des maçonneries extérieures de la mairie de Lormaison, les travaux intérieurs de l'église de Fresneaux-Montchevreuil.
• Extension du siège de la C.C.S.

OPERATION FACADES

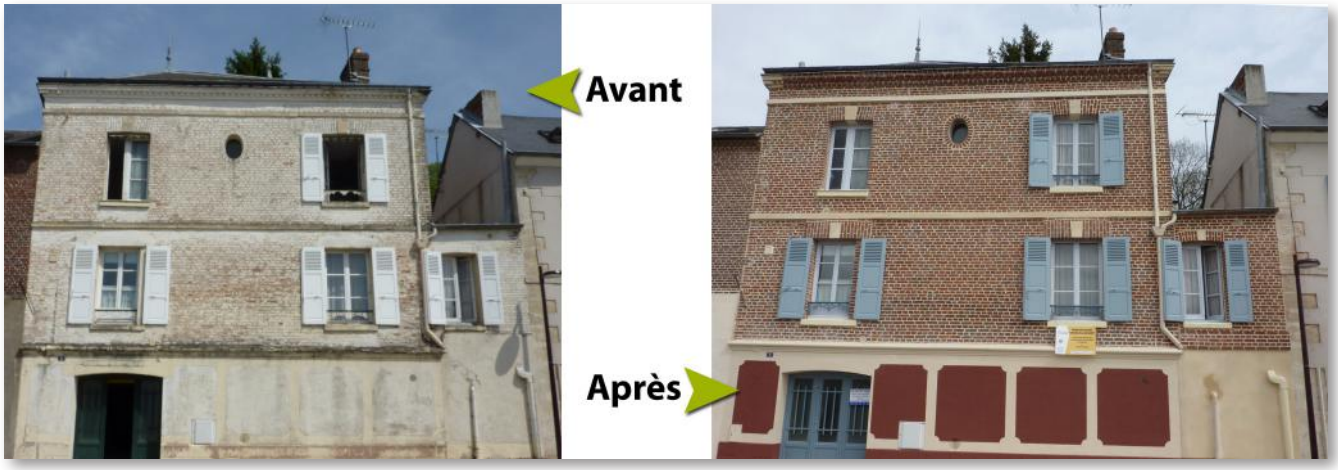

L'Opération façades engagée depuis 1996 par la C.C.S. (Communauté de Communes des Sablons) en partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Oise (CAUE) vous permet de rénover vos façades ou clôtures visibles de la rue.

Cette opération a pour objectif, la préservation d'un patrimoine bâti ancien par une réhabilitation appropriée, permettant de soutenir l'activité artisanale et de favoriser les savoir-faire traditionnels.

A qui s'adresse cette aide et quelles sont les conditions d'attributions ?

La subvention façade s'adresse à toute personne physique ou morale, propriétaire ou locataire (après accord du propriétaire) d'un logement, sans condition de ressources.

La subvention est réservée aux résidences privées principales ou secondaires de construction antérieure à 1960 et ne peut concerner qu'une seule unité architecturale.

Les aides ne seront attribuées que pour des travaux de réfection totale, réalisés sur des façades uniquement visibles de la rue.

Le subventionnement interviendra sur la base des recommandations architecturales établies lors de la visite préalable.

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise du bâtiment inscrite au registre des métiers ou registre du commerce et des sociétés et ayant une qualification concernant les travaux de façade.

Montant de l'aide

Le montant de l'aide représente 30 % du montant T.T.C. des travaux subventionnables, plafonné à 3 000 €.

Afin de soutenir le dispositif en centre ville, la C.C.S. et la ville de Méru se sont associées pour apporter une aide supplémentaire incitative, qui s'ajoute à l'aide déjà apportée par la C.C.S. :

La C.C.S. apporte ainsi une aide de 50% plafonnée à 5000 € et la ville de Méru 30 % plafonnée à 3000 € soit une subvention de 80% plafonnée à 8000 €.

L'opération façades 2012 en quelques chiffres :

- 114 147 € de subventions attribuées pour un montant total de travaux de 238 325 €
- 60 rendez-vous avec l'architecte conseil
- 21 dossiers ont bénéficié de cette opération.

Pour bénéficier de cette aide financière et constituer votre dossier appeler la C.C.S. au **03 44 22 01 60** et pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la C.C.S. : www.cc-sablons.fr

Depuis sa mise en place, cette opération a permis de renforcer l'attractivité et l'image du centre ville de Méru.

+ A noter que d'autres communes de la C.C.S. ont décidé de soutenir davantage le dispositif en apportant une aide supplémentaire de 10 à 30 % du montant des travaux T.T.C., en complément de l'aide de la C.C.S.

Les dossiers subventionnables sont présentés en commission après visite technique de l'architecte conseil et la C.C.S.

La subvention n'est versée qu'après :

- Une vérification de la facture et de son montant.
- Une visite de contrôle et délivrance d'un certificat de conformité.
- Une présentation des travaux effectués en commission.

Travaux subventionnables :

L'ensemble des travaux de restauration ou d'embellissement des façades ou clôtures, visibles de la rue est subventionnable tels que :

- Nettoyage et ravalement de votre façade (pierres, briques, torchis, pans de bois…)
- Réfection de bandeaux, corniches, soubassements, chaperons, travaux sur les menuiseries extérieures, peinture des ferronneries et des sous toitures, travaux de zinguerie participant à la protection de la façade.

FESTIVAL DU VEXIN

- Dimanche 9 juin à 16h30, église de Saint-Crépin-Ibouvillers
- Dimanche 30 juin à 16h30, église de Bornel
- Samedi 19 octobre à 18h30, église de Neuville-Bosc

Fidèle à l'objectif qu'il s'est fixé, le Festival du Vexin propose, cette année encore, une programmation riche et éclectique mettant en avant aussi bien les artistes reconnus que ceux qui promettent de faire une carrière exceptionnelle. Le choix des églises comme cadre pour les concerts et leur acoustique parfaite, participe au sentiment d'osmose qui unit le public aux musiciens et aux chanteurs. Pour sa onzième édition, Le Festival du Vexin propose trois dates sur les terres de la Communauté de Communes des Sablons.

Dès le 9 juin, Saint-Crépin-Ibouvillers accueille le directeur artistique du Festival, Dimitris SAROGLOU, pianiste de renom, et le non moins célèbre violoniste Gérard POULET pour une programmation empreinte de dépaysement et d'évasion.

Le 30 juin, c'est un concert d'une intense émotion que nous donneront Augustin DUMAY, violoniste fidèle au festival, et Dimitris SAROGLOU sur les traces de Mozart, Schubert et Beethoven.

Enfin, **le 19 octobre,** dans la superbe église de Neuville-Bosc, le duo maintes fois récompensé, Emmanuelle BERTRAND au violoncelle et Pascal AMOYEL au piano nous régalera au son de Saint-Saëns, Grieg et Liszt.

Vous serez emportés par ces œuvres qui se parlent et se répondent, par ces compositeurs inspirants et par ces artistes inspirés.

La Communauté de Communes des Sablons offre la possibilité à ses habitants d'acheter des billets à 10 euros (au lieu de 20 euros). *Ces places sont en vente à l'Office de Tourisme des Sablons en pays de Nacre.*

Office de Tourisme des Sablons en pays de Nacre
100, rue des Martyrs de la Résistance - 60110 Méru
Téléphone : 03.44.84.40.86
Courriel : contact@tourisme-sablons-nacre.fr

Site internet : http://www.tourisme-sablons-nacre.fr

Site officiel du Festival du Vexin : www.festivalduvexin.com

ATELIERS CREATION BIJOUX

Le Musée organise, à partir du mois de mai, des ateliers de confection de bijoux avec Véronique.

Au programme : réalisation d'un collier 5 boutons, fourniture des boutons incluse, un café vous est offert !

Ces ateliers d'adultes se dérouleront de 9h30 à 12h

Samedi 15 juin
Samedi 6 juillet

Le coût de l'atelier est de 40 €
Maximum 15 personnes

Alors inscrivez-vous vite!!!
en contactant Véronique au 03 44 22 61 74
par email : veronique.musee.nacre@orange.fr